

Page 1/2  
Pièce N° 115

11007  
nu le 13/7/17.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE BOGEVE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

L'an deux mille dix-sept, le dix mai, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire le 04 mai 2017 s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick CHARDON, Maire.

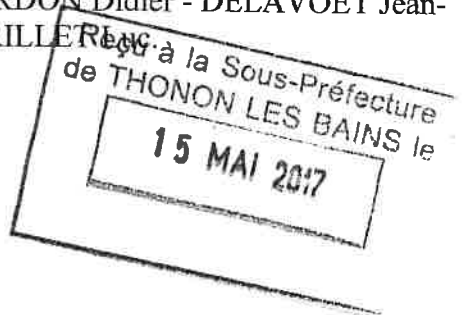
**PRESENTS :**

Mmes BABE Alice – BOVET Aurélie - DUBOIS Anne Gaëlle – GAL Catherine – JULLIARD Laurence - ROCH Jacqueline.

MM. BAUER Frédéric - BRON Pierre – CHARDON Didier - DELAVOET Jean-Pierre - FOREL Jules- GAVARD Patrick – GRILLET

**ABSENTE EXCUSEE :**

Madame BOUVAREL Magali.



Secrétaire de Séance : M. Luc GRILLET

**N°2017/ 032 : Lancement procédure Modification N°4 P.L.U.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) tel qu'il a été approuvé le 26 juillet 2006 a fait l'objet de plusieurs révisions simplifiées, de trois modifications ainsi qu'une modification simplifiée. Par délibération en date du 07 juin 2015 le conseil municipal a également lancé une révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

Malgré cette procédure de révision générale en cours de réalisation, la commission d'urbanisme souhaite parallèlement engager une procédure de modification n°4, portant sur le possibilité de construction d'un bâtiment de plusieurs logements dans le centre de la commune et de procéder à la rectification d'une erreur matérielle sur le document graphique au lieu-dit « Les Chaix ».

Conformément au code de l'urbanisme, une enquête publique d'une durée d'un mois sera organisée.

Monsieur le Maire propose de faire appel au bureau ayant réalisé la révision du PLU de la Commune en 2006 pour élaborer ce dossier, à savoir le Bureau d'Etudes Devouassoux.

Vu les dispositions des articles L 123-13-1 et 3 du code de l'urbanisme,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à **12 voix pour et 02 abstentions (JULLIARD Laurence /BAUER Frédéric)**,

- **DECIDE** d'engager une procédure de modification de son Plan Local d'Urbanisme,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à faire appel au bureau d'études DEVOUASSOUX pour l'élaboration de ce dossier,
- **AUTORISE** la prescription de la mise à l'enquête publique de la modification du PLU et de procéder à l'enquête publique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes officialisant ce dossier.

Pour copie conforme,  
Le 11 mai 2017  
Le Maire,

Patrick CHARDON



Vu pour être annexé à mon arrêté  
n°2017/26 en date du 27/06/2017  
prescrivant l'enquête publique sur le  
projet de modification n°4 du PLU de  
BOGEVE.

Le Maire,  
Patrick CHARDON



*Délibération rendue exécutoire après*  
*Réception en Sous-Préfecture le* 15/5/17  
*Et affichage du* 16/5/17  
*au* 16/7/17